Syndicat Emeraude.fr

Consignes de tri

La plus grande partie des déchets du quotidien est jetée par chacun d'entre nous dans les bacs de collecte de la maison, ou déposée dans les bacs collec tifs ou bornes enterrées pour les personnes vivant en appartement.

Pour que les déchets que nous produisons soient recyclés, il f aut les trier correctement ! C'est ici que l'on compte sur l'impli cation de chacun d'entre nous. Trier, c'est la première étape d u recyclage.

Les consignes de tri par flux

Déchets interdits

- **Amiante**
  Ce déchet nocif doit être conditionné et apporté sur des sites de traitement adaptés, en voici quelques uns à proximité :
  - Picheta 13 route de Conflans, 95480 Pierrelaye, sur rendez-vous uniquement, 01 34 30 73 09, www.picheta.fr. (https://www.syndicat-emeraude.fr/www.picheta.fr.)
  - Allieco Environnement, 4 rue des entrepreneurs 95150 Taverny, 01 39 95 21 21. Modalités d'accueil inconnues.

- **Bouteilles de gaz**
  Toute bouteille de gaz doit être apportée chez un fournisseur de bonbonne de gaz de la même marque pour la reprise.

- **Déchets putrescibles**
  Les déchets dits putrescibles, fermentescibles peuvent être compostés. Il n' existe pas de point de compostage sur le site du syndicat Emeraude. Il est to utefois possible de se procurer un composteur dans les locaux du syndicat E meraude, afin de réduire considérablement le poids des poubelles d'ordures ménagères. Plus d'informations sur cette page.

- **Déchets radioactifs**
  Les particuliers détenteurs d'un objet radioactif (objets d'entre deux guerres, matériels de laboratoire, prélèvements géologiques...), peuvent aujourd'hui le faire enlever par l'Andra. Pour cela, il suffit de contacter l'Andra après avoir préalablement regroupé le maximum d'informations sur l'objet (état, origine...). L'Andra vous indiquera alors la démarche à suivre. Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs 1/7, rue Jean-Monnet 92298 Châtenay-Malabry cedex • Téléphone : 01 46 11 83 27 / collecte-dechets@andra.fr (https://www.syndicat-emeraude.fr/collecte-dechets@andra.fr) • www.andra.fr. (https://www.syndicat-emeraude.fr/www.andra.fr)

- **Extincteurs**
  Tout extincteur doit être apporté chez le repreneur auprès duquel a été vend u l'extincteur pour la reprise.
  Pour trouver la liste des repreneurs recensés par Eco-Système : www.ecosystem.eco (https://www.syndicat-emeraude.fr/www.ecosystem.eco). Le site propose des re preneurs les plus près de chez soi.

- **Médicaments**
  Les médicaments sont à apporter en pharmacie. Les boites en carton sont à retirer et à jeter dans le bac/borne jaune.
  Pour les **seringues**, il faut utiliser une boîte dédiée à ces déchets (et fournie p ar la pharmacie, hôpital, ou infirmière à domicile). Une fois pleine, cette boîte est à verrouiller et on ne peut plus l'ouvrir. Pour plus d'informations : https://www.dastri.fr/

- **Ordures ménagères**
  Dans le bac (ou la borne) destiné(e) à ce type d'ordures.

- **Pneumatiques usagés**
  Les pneumatiques sont à apporter dans un garage automobile.
  Le garage à pour obligation de reprendre le pneu sous réserve que celui-ci vienne d'être posé dans l'année.
  Contactez au préalable votre garagiste.

- **Produits explosifs**
  Essentiellement munitions, anciennes armes à feu et fumées de détresse pour les particuliers, leur conditionnement et leur transport sont très délicats. Il est recommandé de se renseigner auprès des forces de l'ordre (police nationale ou gendarmerie) pour la bonne gestion des anciennes armes et munitions. Concernant les fumées de détresse, n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un vendeur de matériel fluvial ou maritime.

Le guide du tri numérique

Un doute, une question sur les consignes de tri ? Vous pouvez di rectement consulter le site de Citeo, et trouver la réponse à votre question en quelques clics !

CONTACT

SERVICE TECHNIQUE

172, Chaussée Jules César
95130 Le Plessis Bouchard

01 34 11 92 92

VOIR LA FICHE

SYNDICAT EMERAUDE
172, Chaussée Jules César
95130 Le Plessis-Bouchard

Horaires :
Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
01 34 11 92 92

(https://www.syndicat-emeraude.fr/)